

*Assurance-chômage—Loi*

continuer de rouler. Sans assurance-chômage pendant la saison morte, le chômage se répandrait partout dans ces localités. En outre, il n'existe aucune alternative à la protection de l'assurance-chômage dans les régions éloignées.

Voilà qui m'amène à parler de la troisième faille évidente de ce projet de loi. Il s'agit des programmes de formation qu'a offerts la ministre pour remplacer la protection de l'assurance-chômage. Ces programmes de formation sont très bien pour les régions urbaines comme Toronto où un chômeur peut suivre des cours de formation pour entrer dans une multitude d'autres industries et d'autres secteurs. Mais pour un chômeur qui vit dans l'est de la Nouvelle-Écosse, la seule option est de quitter sa ville pour aller ailleurs dans cette province ou dans une autre région du Canada. Cela veut dire abandonner son foyer pour déménager ailleurs au Canada.

Puisque la ministre prétend être si confiante dans les avantages de son programme de formation, pourquoi le gouvernement ne finance-t-il pas ces programmes sur les recettes fiscales générales? Pourquoi fait-il assumer par le travailleur en chômage le risque de succès ou de d'échec de ces programmes de formation? Pourquoi le travailleur en chômage doit-il payer le prix du risque associé à ces programmes de formation? Si le gouvernement est si fier de ces programmes, pourquoi ne les finance-t-il pas sur les recettes publiques? C'est essentiellement une admission d'échec et un manque de confiance de sa part dans ses propres programmes.

La quatrième faille évidente concerne plus le budget que les changements au programme de l'assurance-chômage que la ministre a annoncés. C'est l'initiative de financer tout le programme avec les contributions de l'employé et de l'employeur. C'est clairement une mesure fiscale régressive. C'est une taxe sur les emplois qui s'appliquera aux travailleurs et qui dissuadera les sociétés d'embaucher. Cela augmentera aussi les frais de sorte que cette taxe non seulement contribuera au chômage mais aussi à l'inflation.

Le ministre des Finances (M. Wilson) est censé être un gestionnaire de l'économie très avisé, au moins jusqu'à la publication du budget. Je ne comprends pas pourquoi il permet l'adoption d'une telle mesure.

Une autre critique concernant les changements apportés au programme d'assurance-chômage porte sur le fait qu'ils tendent essentiellement à privatiser l'assurance-chômage. Cela va bien dans le sens de l'harmonisation

avec les États-Unis entamée par le gouvernement à la suite de l'Accord de libre-échange.

**M. Reid:** Que changeons-nous?

**M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso):** Je voudrais indiquer au député en quoi consiste le système d'assurance-chômage aux États-Unis. Le programme d'assurance-chômage est financé par les États. Ceux-ci se font concurrence aux États-Unis pour attirer les industries en offrant les prestations de chômage les plus réduites. Les prestations aux États-Unis sont nettement moins élevées qu'au Canada.

**M. Reid:** Comment un État peut-il attirer l'industrie s'il offre moins d'argent?

**Une voix:** Cela m'a tout l'air d'être une harmonisation.

**M. LeBlanc (Cape Breton Highland—Canso):** Ce programme présente comme troisième caractéristique ce qu'on appelle la tarification personnalisée. Les industries ou les sociétés dont les travailleurs ont recours aux prestations de chômage plus souvent que les autres paient des cotisations plus élevées au cours des années.

**M. Reid:** Dans notre pays, c'est l'État qui le paye. Les sociétés n'en assument pas la responsabilité.

**M. Volpe:** Retournez vous coucher.

**M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso):** Je suggère au député de se demander ce que l'évaluation de l'expérience donnerait au Canada. Compte tenu de notre géographie et de notre base industrielle dans le Canada atlantique, nous avons besoin de plus de prestations d'assurance-chômage que le reste du pays. Cela veut dire que nous paierions des cotisations d'assurance-chômage astronomiques pour des prestations réduites. Est-ce le système que le gouvernement veut nous imposer?

**M. Reid:** Non. De toute évidence, ce n'est pas le cas.

**M. Volpe:** C'est exactement ce que vous voulez nous imposer.

**M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso):** Ils ont franchi la première étape. . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le député de Cape Breton Highlands—Canso a la parole.

**M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso):** Le gouvernement a franchi la première étape vers le système d'assurance-chômage américain en retirant son appui financier au programme. Le programme d'assurance-chômage a toujours été un système tripartite financé par les trois partenaires: l'employé, l'employeur et le gouvernement. Le programme d'assurance-chômage sert à stabiliser l'économie et à fournir des revenus dans les régions où le taux de chômage est élevé. Voilà ce à quoi